

RÉGIONS

11
LA LIBERTÉ
VENDREDI 22 NOVEMBRE 2024

Les communes sont encouragées à élaborer un plan climat. Le soutien est différent entre Fribourg et Vaud

Urgence climatique à deux vitesses

« CHANTAL ROULEAU

Environnement » Face à l'urgence climatique, les communes doivent prendre des mesures. Dans le canton de Fribourg comme dans le canton de Vaud, des démarches sont entreprises pour réaliser des plans climat communaux. Afin d'informer les communes de la Broye intercantonale sur ce qui se fait ou ce qui peut être fait pour améliorer notamment leur empreinte carbone, la Communauté régionale de la Broye (Coreb) a organisé mercredi soir une rencontre avec les deux cantons. Une vingtaine de communes ont répondu présent.



4
Le nombre de communes fribourgeoises participant au projet pilote

«Des mesures concrètes doivent être prises pour contribuer à la transition vers un avenir durable. La Coreb est un acteur régional pouvant accompagner dans cette transition», a souligné en introduction Christel Losey Mosimann, secrétaire régionale de la Coreb.

La situation est différente d'un canton à l'autre. Sur Vaud, l'accompagnement aux communes est plus avancé et un programme est proposé pour mettre en place un Plan énergie et climat communal (PECC). Celui-ci aide les communes à définir les actions à mettre en place, notamment avec un catalogue de 22 fiches action regroupant ce qu'une commune peut faire à son échelle et selon les moyens qu'elle a à disposition.

Parmi les actions qui peuvent être envisagées, il y a la planification de la rénovation des bâtiments, l'organisation d'appels d'offres groupés pour les panneaux solaires, des actions en faveur de la biodiversité ou encore l'encouragement à la mobilité douce.

Huitante-quatre communes Jusqu'à maintenant, 84 communes vaudoises se sont engagées dans la démarche, dont six dans la Broye, soit Faoug, Dompierre, Moudon, Ropraz, Trey et Vully-les-Lacs. «L'Etat et les communes ont l'obligation de se doter de plan d'action, dans le but d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 au plus tard, avec des objectifs intermédiaires pour 2030 et 2040», informe Sofia Currir, cheffe de projet à l'Office cantonal vaudois de la durabilité et du climat.

Les communes sont toutefois libres dans la forme du plan et ne sont pas obligées de faire un PECC. «Il s'agit d'une manière parmi d'autres pour répondre à l'obligation de plan d'actions», précise-t-elle.

Les communes qui se dotent d'un PECC peuvent recevoir

une subvention à hauteur de 50% des coûts, pour un maximum de 18 500 francs. Elles s'engagent ainsi, avec l'aide d'un mandataire, à élaborer un plan d'action dans un délai d'un an, puis à mettre en œuvre ce plan dans les trois ans.

«Avant la réalisation d'un plan climat, nous agissons de manière un peu opportuniste»

Jean-Philippe Steck

L'encadrement des communes devrait être encore renforcé dans le cadre du Plan climat vaudois 2024. Près de 8 millions de francs sont prévus pour la réalisation des mesures. Le projet doit être soumis prochainement au Grand Conseil et, s'il est validé, devrait être mis en œuvre à l'automne 2025.

Parmi les communes ayant réalisé un PECC, il y a Moudon qui l'a adopté en juin 2024. «C'était un objectif de notre programme de législation et un postulat a aussi été déposé à ce propos. Beaucoup de projets étaient commencés, mais nous agissons de manière un peu opportuniste, sans planification», souligne Jean-Philippe Steck, municipal moudonnais responsable de l'aménagement du territoire.

Parmi les mesures prévues, Moudon s'engage à réaliser un chauffage à distance, à développer la production photovoltaïque ou à promouvoir une consommation réfléchie. La mise en œuvre du plan devrait être faite d'ici 2027.

Fribourg à la traîne

Dans le canton de Fribourg, l'objectif est également d'arriver à zéro émission carbone d'ici 2050, avec une réduction d'au moins 50% des émissions directes du canton par rapport à 1990 d'ici 2030. La loi sur le climat a été acceptée en mai 2023 et la mise en vigueur de son règlement d'application devrait être approuvée par le Conseil d'Etat l'an prochain.

«Nous avons besoin de cette loi pour commencer à travailler cette thématique et c'est son règlement qui donne des possibilités de subventions», précise Quentin Pointet, collaborateur scientifique à la section climat du Service fribourgeois de l'environnement. La loi sur le climat incite les communes à élaborer des plans climat communaux, sans toutefois les contraindre.

L'Etat devrait soutenir les communes dans la mise en place de leur politique et elles pourront bénéficier de conseils techniques et de soutien financier pour l'élaboration de leur plan climat. Pour l'instant, quatre communes participent à une phase pilote, dont Saint-Aubin.

«Nous ne souhaitons pas communiquer les noms des autres communes participantes

car l'organisation de ce programme pilote n'est pas entièrement bouclée», précise Christophe Joerin, chef du Service de l'environnement. Les communes sont accompagnées pour faire un état des lieux et définir les mesures à entreprendre pour atteindre les objectifs de la loi sur le climat.

Saint-Aubin est en train de faire le point sur sa situation et d'élaborer un diagnostic afin de pouvoir cerner les actions à entreprendre. «La situation climatique est une préoccupation de notre commune. Pour atteindre l'objectif de zéro émission nette, il faut un système basé sur des données et un suivi est indispensable», commente Philippe Chanex, conseiller communal de Saint-Aubin, responsable notamment du développement durable.

Démarches communales

D'autres communes du canton de Fribourg n'ont pas attendu l'aide du canton et ont déjà entamé des démarches pour l'élaboration d'un plan climat. A la connaissance du canton, il y a en tout cas Villars-sur-Glâne, Fribourg et Bulle qui sont engagés dans le processus.

«Villars-sur-Glâne est la première commune du canton à avoir adopté un plan climat», indique Cédric Rauber, responsable environnement et développement durable pour la commune sarinoise. Le document, qui comprend 47 mesures allant de l'énergie à la mobilité en passant par l'alimentation et la biodiversité, a été approuvé par le Conseil communal villarois le

28 octobre dernier. Avant cela, un premier paquet de mesures avait été avalisé par le législatif.

La capitale cantonale vient quant à elle de communiquer ses objectifs climatiques (*La Liberté* du 2 octobre), en attendant la

publication de son plan climat prévue en 2025. Elle prévoit d'atteindre zéro émission de gaz à effet de serre pour 2047, soit trois ans avant la date butoir de 2050 adoptée par la Confédération et le canton. »

Dans leur plan climat, les communes peuvent par exemple encourager la production photovoltaïque. Keystone-photo prétexte

PUBLICITÉ

Optic 2000

DEPUIS 25 ANS, NOTRE HISTOIRE S'ÉCRIT AVEC VOUS.

-25% SUR VOS VERRES*

PROGRESSIFS INCLUS

* Voir conditions en magasin

AVRY CENTRE
AVRY-SUR-MATRAN

FRIBOURG
RUE DE ROMONT